



MISSION FLASH SUR LES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

La commission des Affaires culturelles et de l'Éducation a confié à **Mmes Aurore Bergé**, députée des Yvelines (La République en Marche), et **Béatrice Descamps**, députée du Nord (UDI, Agir et Indépendants), une « mission flash » sur les relations entre les parents et l'école, chargée d'assurer le suivi des 25 propositions du rapport remis en juillet 2014 par Mme Valérie Corre. Les deux corapporteuses ont mené **plus de trente auditions** (fédérations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, associations...) afin d'évaluer la mise en œuvre de ces préconisations et d'identifier des pistes pour faire vivre dans toutes les écoles les principes posés par la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 qui dispose que, « *pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale* ».

En matière de relation parents-école, beaucoup a été écrit et de belles initiatives ont été mises en œuvre localement. Il reste des efforts partagés à réaliser pour conforter une véritable relation de confiance et créer les conditions de la réussite de tous les élèves ; **les deux corapporteuses font cinq propositions :**

1. Mieux former les enseignants tout au long de leur carrière à la relation aux parents
2. Développer une information accessible et régulière à l'attention des parents
3. Privilégier les rencontres informelles, plus inclusives de tous les parents
4. Impliquer les parents dans tous les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
5. Mieux associer les intervenants associatifs pour conforter le lien parents-école

Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
Mmes Aurore Bergé et Béatrice Descamps



Corapporteuse
Aurore Bergé
Députée des Yvelines
(La République en Marche)



Corapporteuse
Béatrice Descamps
Députée du Nord
(UDI, Agir et Indépendants)

Pour une relation de confiance entre les parents et l'école : mieux informer les parents ; mieux former les enseignants

La relation avec les parents n'est aujourd'hui plus considérée par aucun acteur de la communauté éducative comme un point anecdotique du métier et du quotidien de l'enseignant. Reste la mise en œuvre effective de cet objectif, qui bute encore sur certains obstacles : le manque de temps disponible, le manque de formation spécifique initiale et continue, le manque d'un espace dédié aussi (malgré l'obligation légale faite à chaque établissement d'en disposer), sans compter l'application du plan Vigipirate qui empêche les parents de pénétrer dans l'enceinte des établissements. Certains sujets peuvent nourrir des incompréhensions entre parents et école, essentiellement autour de trois questions : la discipline, l'évaluation, l'orientation. S'installe alors parfois entre eux un malentendu, voire une défiance.

Or, une des clés de la réussite éducative réside dans la bonne entente entre tous les adultes qui entourent l'élève et dans les preuves que les parents apportent à leur enfant de leur intérêt pour sa réussite à l'école, quels que soient son milieu ou ses capacités à l'aider. D'où le concept de « coéducation », qui, bien qu'inscrit dans le code de l'éducation depuis la loi de 2013, ne fait cependant pas toujours consensus. Dès lors, plutôt que de rouvrir un débat idéologique, **il convient de clarifier de manière pragmatique ce qui est attendu de chacun dans le seul but, partagé par tous les acteurs, de la réussite et de l'épanouissement des enfants.**

L'école a besoin de consensus à tous les niveaux pour que chaque acteur trouve sa juste place, s'y sente légitime et que s'instaure une réelle « **parité d'estime** » de part et d'autre :

- Les enseignants doivent avoir conscience de la méconnaissance que peuvent avoir certains parents du système scolaire et de la crainte que cela induit ;

- Les parents doivent s'impliquer dans la réussite de leurs enfants, tout en respectant l'autorité et la liberté pédagogique des enseignants.

Mieux former les enseignants à la relation aux parents

Les enseignants sont, et c'est légitime, prioritairement formés à la transmission de leurs savoirs en direction des enfants et se sentent parfois mal armés pour s'adresser aux adultes que sont les parents. Il faudrait mieux répondre à ce besoin de formation, tant dans les ESPÉ qu'en formation continue et lors de prises de fonction dans un nouvel établissement.

Le rôle du directeur d'école est également primordial ; malheureusement les conditions ne sont pas réunies pour lui permettre de former les enseignants et d'informer les familles (décharge insuffisante voire inexistante).



© Thinkstock

Il est nécessaire de donner aux équipes pédagogiques les outils leur permettant de mieux expliciter leurs objectifs aux parents, en évitant tout recours à un vocabulaire qui donne très vite l'image d'une « boîte noire » ; cette opacité involontaire induit la méfiance des

parents, et décourage ceux qui sont le plus éloignés de l'école.

Les conditions d'accueil des parents dans les établissements méritent d'être améliorées, et ce dès l'école maternelle où naît la relation avec l'école pour l'enfant, comme pour ses parents. D'où l'utilité de mettre en place des « espaces parents » qui matérialisent la légitimité de la présence des parents au sein de l'école.

Mieux informer les parents

Le manque d'information, qui est un des principaux reproches que les parents adressent à l'institution scolaire, s'explique en grande partie par un manque de moyens matériels et humains qui ne permet pas de trouver le temps nécessaire, mais il arrive aussi que les enseignants n'aient pas pleinement conscience de l'utilité, de l'intérêt d'apporter une information accessible et régulière aux parents.

Pour un effort particulier en direction des parents « empêchés »

Les enseignants se plaignent souvent de « trop voir » les parents qu'ils n'ont pas besoin de voir (les parents d'enfants qui n'ont pas de difficulté à suivre en classe) et pas assez ceux qu'ils aimeraient voir davantage, surtout au collège. Les raisons de l'éloignement de certains parents vis-à-vis de l'école sont multiples : grande pauvreté, barrière de la langue pour les personnes étrangères, parents ayant eu une relation chaotique avec l'école, parents qui se sentent illégitimes à l'école n'ayant pas de diplôme à faire valoir ou d'emploi... En tout état de cause, le mythe du parent « démissionnaire » a vécu : selon la formule du sociologue Adil Jazouli, « *les parents ne sont pas démissionnaires, ils sont licenciés* » du fait de conditions de vie si précaires qu'elles rendent extrêmement difficile l'exercice de leurs responsabilités éducatives ; aucun parent ne se désintéresse de l'avenir de son enfant

Le développement d'**applications de téléphonie mobile** (comme l'application eParents ou ce qui est développé par la start-up française Classroom) permet assurément d'apporter quelques réponses sur le fonctionnement concret de l'établissement et d'améliorer le dialogue. **Ce mode de communication ne remplacera néanmoins jamais totalement le contact direct avec l'enseignant.**



© Thinkstock

mais certains parents ont sans doute besoin d'un accompagnement spécifique pour y parvenir.

Les attentes vis-à-vis de l'école sont encore plus grandes chez les familles en difficulté.

C'est notamment le cas des **familles monoparentales** (dont le nombre a plus que doublé en 40 ans, portant la part d'enfants concernés à un sur cinq). La prise en compte des spécificités des situations familiales dans l'appréciation de l'élève et de son évolution semble nécessaire : ceux qui sont accompagnés par des dispositifs associatifs, bénéficient de parrainages pourraient voir pris en compte ce temps périscolaire et ces soutiens mériteraient d'être mieux associés à la communauté éducative.

Il reste néanmoins crucial d'**accueillir à l'école tous les parents à égalité**, sans stigmatiser certains, même en voulant bien faire.

On touche ici du doigt la difficile question de la limite que l'école ne doit pas franchir dans le niveau d'accompagnement spécifique aux parents en difficultés, l'aide à la parentalité devenant *de facto* une de ses prérogatives. **Les parents pourraient être associés à la résolution des conflits** : plutôt que de les convoquer, ce qui les place dans une situation d'accusés, il appartient à l'établissement de les impliquer en tant qu'éducateurs.

Privilégier les rencontres informelles

Il existe un risque, à vouloir trop formaliser les relations parents-école, de faire fuir les parents les plus inquiets, les moins à l'aise avec l'institution scolaire. D'où l'intérêt de rencontres organisées autour de prétextes inclusifs, de **rituels positifs**, comme la semaine du goût, la « rentrée en musique » ou le spectacle de fin d'année. **La relation école-parents ne peut se limiter aux rendez-vous institutionnalisés** que sont les conseils de classe (car ces parents « éloignés » ne se sentent pas représentés par les délégués élus) ou les réunions parents-professeurs.

Associer davantage d'autres intervenants afin de conforter le lien parents-école

L'éloignement sociologique constaté entre enseignants, le plus souvent issus des classes les plus favorisées de la population et les familles les plus modestes ne facilite pas la compréhension des uns et des autres et un traitement d'adulte à adulte.

D'où l'utilité d'associer davantage d'autres acteurs pour faciliter le lien entre les parents et le personnel enseignant : les jeunes du service civique, qui bien souvent viennent des mêmes quartiers que les parents en difficulté et partagent avec eux les mêmes codes sociaux, pourraient ainsi être des personnes ressources pour renouer le lien entre l'école et les parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

Pour les **enfants en situation de handicap** également, un lien plus étroit mériterait d'être noué avec les éducateurs spécialisés.

Impliquer les parents dans la lutte contre le décrochage scolaire

Les associations rencontrées par les corapporteuses ont souligné l'importance cruciale de l'implication des parents dans la lutte efficace contre le décrochage scolaire, qu'il s'agisse de *Coup de Pouce* qui propose un soutien scolaire aux enfants identifiés comme fragiles sur la base d'un contrat passé avec les parents, ou de *Proximité* qui met en relation un parrain bien inséré dans la vie professionnelle et un jeune filleul qui a besoin de ce soutien, et fonctionne elle-aussi sur la bonne implication des parents, associés aux premiers rendez-vous. Expérimenter une part de tirage au sort pour le choix des représentants de parents d'élèves pourrait permettre de renforcer cette implication.



© Thinkstock

Les dispositifs de l'Éducation nationale contre le décrochage associent également les parents.

Si le dispositif « **devoirs faits** », lancé en novembre dernier et qui doit être généralisé à tout le premier degré l'an prochain, a très largement été salué par les personnes entendues par les deux corapporteuses, il a été rappelé qu'il devait être prolongé par un approfondissement à la maison afin de ne pas conduire les parents à se désintéresser de ce qui est fait dans la classe.

Pour toute information complémentaire :

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – culture-social.sec@assemblee-nationale.fr